

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Emmanuelle PY.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Sophie GUYON à Christian RAYOT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

2020-02-08C Budget Ordures Ménagères – Budget primitif 2020

Rapporteur : André HELLE

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 6 Février 2020,
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M4 pour le budget annexe des ordures ménagères de la CCST.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2020 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

✂ *vu le coût de traitement des déchets, les frais de carburants, l'entretien des camions, une somme de 1 808 605 € est à inscrire au chapitre 011.*

✂ *vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges du l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel du siège de Delle et de la prise en charge des indemnités du vice-président en charge des ordures ménagères, une somme de 902 000 € est à inscrire au chapitre 012.*

✂ *vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, une somme de 27 000 € est à inscrire au chapitre 66.*

✂ *vu les dotations aux amortissements prévues, une somme de 300 150 € est à inscrire au chapitre 042.*

A la section de fonctionnement, en recettes :

✂ *vu le montant de la redevance de l'année antérieure, la vente de différents matériaux, une somme de 2 403 800 € est à inscrire au chapitre 70.*

✂ *vu les soutiens versés par les éco-organismes, une somme de 513 400 € est à inscrire au chapitre 74.*

✂ *vu l'excédent reporté 2019 une somme de 442 873.21 € est à inscrire au chapitre 002.*

A la section d'investissement, en dépenses :

✂ *vu les restes à réaliser 2019 (16 903.46 €)*

✂ *vu l'acquisition, d'une BOM, l'acquisition de benne pour la déchetterie de Fêche l'Eglise, la réfection de Fêche l'Eglise la somme de 409 054.03 € est à inscrire au compte 21.*

✂ *vu les travaux de construction de locaux sociaux sur le site de Fêche l'église, la somme de 250 000 € est à inscrire au compte 23.*

✂ *vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 165 000 € est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

✂ *vu les restes à réaliser 2019 (75 600 €)*

✂ *vu le FCTVA, la somme de 77 500 € est à inscrire au chapitre 10.*

Vu les emprunts et dettes assimilées la somme de 350 000 € est à inscrire au chapitre 16

✂ *vu la dotation aux amortissements, une somme de 300 150 € est à inscrire au chapitre 040.*

✂ *Vu le solde d'exécution de 2019, une somme de 69 707.49 € est à inscrire au 001.*

Ainsi, le budget 2020 présente un suréquilibre en recettes de fonctionnement de 309 237.71 € et s'équilibre en section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 372 492.81 €	3 063 255.00 €	309 237.71€
Investissement	872 957.49 €	872 957.49 €	0
Résultat général de l'exercice			309 237.71 €

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

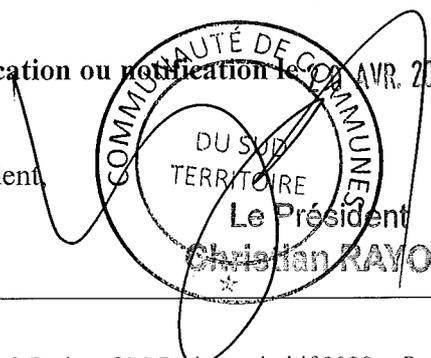
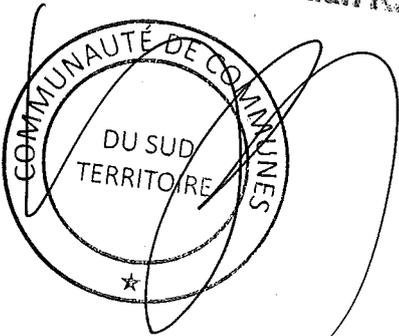
Image synthétique du BP 2020 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractères générales dont	1 808 605.00 €
611	Traitement des déchets	1 523 005 €
61551	Entretien matériel roulant	83 000 €
6066	Carburant	82 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	902 000 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	10 000 €
Chap. 042	Amortissements	300 150 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	12 000 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	27 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 500 €
Total des dépenses de fonctionnement		3 063 255.00 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2019)	442 873.21 €
Chap.042	Opération d'ordre de transfert entre section	11 000.00 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 403 800 €
703	Vente de matériaux	92 500 €
706	Participation des usagers	2 311 000 €
707	Ventes de marchandises	300 €
Chap. 74	Total Eco-organismes	513 400.00 €
Chap.76	Produits financiers	400.00 €
Chap. 77	Produits de cessions	1019.60 €
Total des recettes de fonctionnement		3 372 679.67 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 020	Dépenses imprévues	20 000 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	11 000 €
Chap.10	Dotations....	1 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	165 000.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	425 957.49 €
Chap. 23	Immobilisation en cours	250 000.00 €
Dont restes à réaliser 2019 pour info		16 903.46 €
Total des dépenses d'investissement		872 957.49 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2019)	69 707.49 €
Chap. 040	Amortissements	300 150.00 €
Chap. 10	FCTVA	77 500.00 €
Chap.13	Subvention d'investissement	75 600.00 €
Chap. 16	Chap. 13 Emprunts et dettes assimilés	350 000 €
Dont restes à réaliser 2019		75 600 €
Total des recettes d'investissement		872 957.49 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus.**

Annexe : Vue préparatoire.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 09 AVR. 2020</p> <p>Le Président</p> <div style="text-align: center;">  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE Le Président Christian RAYOT</p> </div>	<p>Le Président,</p> <div style="text-align: center;"> <p>Le Président Christian RAYOT</p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE</p> </div>
--	--